

**Newsletter n° 14 du 25/03/2016**

**EDITION SPÉCIALE CSCR**

## *Edito*

Chers Amis,

De retour en Inde, l'équipe de Dadiyavenir, comme tous les ans, a fort à faire ! Les visites à Dadiya ont été encore une fois bien remplies... Une prochaine newsletter fera le point sur l'avancement des divers projets et vous trouverez ci-dessous un petit compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration.

Mais nous vous proposons aujourd'hui de découvrir la nouvelle action 2016, le Centre de Sauvegarde de la Culture Râjasthâni à Jodhpur. Grâce à l'équipe pédagogique de l'école et en dépit des difficultés, le projet est en bonne voie, avec des progrès décisifs et déjà des concerts lors du grand festival de musiques sacrées à Jodhpur qui ouvrent des perspectives intéressantes.

Bonne lecture  
Lionel



*Lionel Brard, (deuxième à partir de la gauche)  
lors du festival de Jodhpur, entouré de  
quelques enfants de l'école de musique et des  
excellents musiciens du Stelios Patrakis quartet.*

## *Sommaire*

Ce qui s'est dit dans nos dernières réunions.....	p.2
Et pendant ce temps en Inde.....	p.2
Le CSCR de JODHPUR.....	p.3
Bulletin d'adhésion 2016.....	p.7

## CE QUI S'EST DIT DANS NOS DERNIÈRES RÉUNIONS

Afin de vous donner plus d'information et de visibilité, le CA de DADIYAVENIR a décidé de noter dans les newsletters les principaux points abordés lors de nos réunions institutionnelles.

### REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU 13/12/2015

La réunion qui s'est tenue le 13 décembre avait pour but de préparer la mission en Inde qui se déroule en ce moment et a permis de faire un point d'avancement des différents dossiers en cours :

- Centre de Sauvegarde de la Culture Râjasthâni: bon fonctionnement des cours, lieu d'hébergement de l'école à Jodhpur résolu ; réflexion à mener sur la meilleure stratégie à développer pour l'avenir des enfants. Voir l'article ci-dessous
- Dispensaire : les travaux sont terminés. Reste à acheter du matériel médical avec le reste du budget alloué
- Centre d'initiation à l'informatique : les travaux sont faits ; il faut acheter les ordinateurs et à trouver un professeur.
- Dotations aux enfants nécessiteux : le programme 2016 sera élaboré sur place en mars
- Dotations d'équipements pour les écoles : le programme 2016 sera élaboré sur place en mars également
- Projet de traitement d'eau : une des volontés de l'association est de permettre aux enfants de bénéficier d'eau potable. La faisabilité politique et technique d'un tel projet sera à examiner sur place avec les autorités du village.

La date de l'Assemblée générale de l'Association est fixée au 26 juin. Lieu à définir

## ET PENDANT CE TEMPS LÀ EN INDE



*Le jeu consiste à étaler des pigments de couleur sur le visage de l'autre. Les enfants s'en donnent à cœur joie.*

Comme tous les ans au printemps, l'Inde du Nord fête Holy, la fête des couleurs (voir article de la newsletter n°10). Au village, c'est l'occasion de grandes fêtes familiales. Nos jeunes protégés de Jodhpur en ont profité pour aller pique-niquer avec Nawab et Sikander.

## **Petit rappel**

Comme vous le savez, Daniel et Catherine, grands amateurs de musique, se sont liés d'amitié avec Nawab Khan, joueur de santoor de Jodhpur, à l'occasion de leurs voyages au Rajasthan. Il y a à peine deux ans, l'idée a émergé d'ouvrir une école de musique à Jodhpur, où Nawab habite. Quelques mois plus tard l'école était opérationnelle... et notre association Dadiyavenir s'est investie dans le soutien à l'école. Il se concrétise par l'achat d'instruments de musique, le paiement du loyer de l'école, l'indemnisation de trois professeurs, et le paiement d'une somme mensuelle à Nawab pour donner aux enfants une collation tous les jours.

L'école s'adresse essentiellement, mais pas exclusivement, aux enfants de la communauté LANGA, une des deux principales communautés de musiciens traditionnels du Rajasthan, implantée dans la région de Jodhpur et dont le village d'origine, Barnawa, est situé à une centaine de kilomètres à l'ouest de Jodhpur.

Dans cette communauté, la tradition musicale est transmise de père en fils. Est transmise, ou plutôt, était transmise, car aujourd'hui la communauté fait face à une situation sociale très précaire qui met à mal cet apprentissage.

Notre objectif est donc d'apporter à ces enfants à la fois une solide formation musicale (chant et instrument) afin de préserver leur tradition spécifique mais aussi de leur permettre d'intégrer les bases de la musique classique hindoustanie dont ils auront besoin en tant que futurs musiciens professionnels.

Mais bien sûr l'enjeu est aussi de renouer avec un enseignement général minimum dont beaucoup sont aujourd'hui très éloignés, mais qui leur sera indispensable pour leur carrière musicale.

## **Notre visite de février**

Avant notre visite de février à Jodhpur, nous étions un peu dans l'expectative quant à l'évolution de l'école, même si quelques petites vidéos nous avaient montré le travail en cours et le groupe des enfants participant au RIFF, le Rajasthan International Folk Festival.

Notre séjour nous a pleinement rassurés. Non seulement le groupe s'est produit à deux reprises lors du Festival de musiques sacrées, dont une fois en présence du Maharajah Gaj Singh II de Jodhpur, qui les a personnellement et individuellement félicités, mais nous avons pu constater un travail de grande qualité. Certes beaucoup reste à faire mais le groupe a attiré l'attention d'Alain Weber, le directeur artistique du festival qui par ailleurs a recruté Sikander, l'un de nos professeurs, pour une participation au Festival de Fès.

Rien n'interdit de penser que dans un avenir relativement proche, les meilleurs éléments de l'école pourraient être appelés à faire partie de groupes produits par Alain Weber, avec lequel nous entretenons une relation de confiance.

Ces progrès ont été rendus possibles notamment par une véritable assiduité d'un groupe d'une quinzaine d'enfants pour qui la fréquentation très régulière de l'école a aussi permis une meilleure socialisation.

Outre l'énergie et la conviction qu'apporte Nawab au projet, il est important de souligner l'excellent travail de nos trois professeurs : Patti Khan, oncle de Nawab et joueur de sarangi très respecté ; Abdul Khan, le père de Nawab, professeur de musique à la retraite et Sikander, chanteur réputé de la communauté des Langas. En plus d'être un enseignant de grande qualité, Sikander est le lien indispensable avec la communauté Langa de Jodhpur.

### **Les enjeux : éducation, répertoire, mixité...**

À l'issue de divers échanges avec Nawab, Alain Weber et quelques personnes référentes sur le sujet, la question de la scolarisation des enfants apparaît sous un jour un peu différent.

Beaucoup de ces enfants peuvent en effet devenir assez rapidement des musiciens professionnels corrects mais l'enjeu est de leur donner toutes leurs chances de se perfectionner et atteindre un niveau qui leur permettent d'espérer une carrière valorisante. Pour ce faire, une pratique de l'ordre de 5 à 6 heures par jour est indispensable, mais peu compatible avec une scolarité dite normale...

La question que l'on se pose donc à terme est celle d'un enseignement du type « Maîtrise de Radio France » alliant formation musicale et enseignement adapté.

Pour l'instant, une expérience est en train d'être menée, à l'initiative de Nawab, qui a obtenu des autorités éducatives de l'État du Rajasthan la présence d'un professeur, à l'école de musique quelques heures par jour, afin d'évaluer les niveaux et d'apporter un enseignement de base. Ce professeur viendra pendant trois mois, de mars à mai 2016. À l'issue de cette période, il sera déterminé quels enfants pourraient intégrer l'école du quartier, et à quel niveau.

Idéalement, une option pourrait peut-être consister à pérenniser la présence de cet enseignant au sein même de l'école... si toutefois nous pouvions en convaincre le gouvernement !

D'autres questions se posent sur le répertoire proprement dit, la tendance actuelle étant à une dilution plus ou moins marquée des chants traditionnels au profit d'une musique plus facile, et hélas plus appréciée, qui emprunte à divers styles, y compris occidentaux.

Il reste aussi l'épineuse question de l'enseignement à apporter aux filles, plus ou moins traditionnellement interdites de se produire en public mais qui peuvent a priori acquérir des compétences musicales dans le cercle familial.

*Les enfants du Centre de Sauvegarde de la Culture Râjasthâni ont donné deux concerts, avec un succès certain, dont l'un en présence de son altesse le Maharajah Gaj Singh II de Jodhpur qui les a personnellement félicités.*





*Sikander, l'un des professeurs de l'école, dirigeait et accompagnait les enfants à l'harmonium*



Nom : Prénom :

ou Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

Courriel :

@

### J'adhère en tant que :

Membre bienfaiteur : 200 €

Adhérent entreprise : 100 €

Adhérent individuel de plus de 30 ans : 50 €

Adhérent individuel de moins de 30 ans : 20 €

### ou je préfère effectuer un don :

Montant : €

Mode de versement :  chèque  espèces  virement

### Nos références bancaires :

Titulaire du compte DADIYAVENIR - Banque CIC agence de Chatou • Place Berteaux • 78400 CHATOU

**IBAN :** FR76 3006 6109 5600 0201 4260 139 **BIC :** CMCIFRPP

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association consultables sur le site [www.dadiyavenir.com](http://www.dadiyavenir.com)*

Date : / /2016

Signature :

Association **Dadiyavenir**  
10 rue des Ecoles  
78400 Chatou FRANCE  
[dadiyasso@gmail.com](mailto:dadiyasso@gmail.com)



Association loi 1901, sans but lucratif, reconnue d'intérêt général, par la Direction Générale des Finances Publiques, direction départementale des Finances Publiques des Yvelines, par courrier du 28/09/2012.

Objet principal de l'association DADIYAVENIR : contribuer à l'éducation, à la santé et à l'environnement, Rajasthan, Inde.

#### Fiscalité :

Le particulier bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % du revenu imposable. Lorsque la réduction dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, elle peut être reportée sur les cinq exercices suivants. Le particulier assujéti ISF bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant des dons, dans la limite de 50 000 €. L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des dons dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires lorsque l'entreprise est assujéti à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés. Lorsque la réduction dépasse la limite ainsi fixée, elle peut être reportée sur les cinq exercices suivants.